



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Iran

Question écrite n° 10712

### Texte de la question

M Noël Joseph attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation des droits de l'homme en Iran. Les informations parvenues à Amnesty International au cours des dernières semaines font en effet état de plusieurs centaines d'exécution en Iran. Il lui demande de bien vouloir intervenir pour que la France use de son influence auprès du Gouvernement iranien pour faire cesser les exécutions.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement suit avec attention l'évolution de la situation des droits de l'homme en Iran et n'a pas manqué de s'exprimer et d'agir sur ce sujet à de multiples occasions au cours des dernières semaines. Le 30 novembre dernier, la France a voté en faveur d'une résolution faisant état de la vive préoccupation de l'Assemblée générale des Nations unies et demandant à l'Iran de se conformer à ses obligations internationales dans le domaine des droits de l'homme. Le 14 décembre, Mme Edwige Avice, ministre déléguée, a exprimé devant l'Assemblée nationale l'inquiétude et l'émotion du Gouvernement. Lors de ses rencontres avec des responsables iraniens, et en particulier lors de son voyage à Téhéran les 5 et 6 février derniers, M Roland Dumas a fait part à ses interlocuteurs de sa préoccupation sur la situation des droits de l'homme, et notamment des informations concernant les exécutions de prisonniers politiques, les mauvais traitements exercés dans les prisons, la multiplication des exécutions de prisonniers de droit commun sans que les droits de la défense soient respectés, et enfin les persécutions exercées contre des minorités religieuses comme les Baha'is. La situation des droits de l'homme en Iran a été longuement évoquée à la commission des droits de l'homme des Nations unies qui est actuellement en session à Genève. À cette occasion, la délégation française a exprimé à plusieurs reprises les préoccupations du Gouvernement et coparrainé la résolution qui renouvelle la procédure du rapporteur spécial et rappelle l'Iran à ses obligations internationales. D'une manière générale, le Gouvernement a tenu à donner un éclat particulier à cette enceinte par la présence du Premier ministre qui y a prononcé une allocution le 6 février. Il s'agissait là de la première intervention d'un chef de gouvernement devant cette instance. M Rocard a réaffirmé le soutien de la France à ses travaux, et en particulier à la procédure des rapporteurs spéciaux qui s'applique en particulier à l'Iran depuis plusieurs années.

### Données clés

**Auteur :** [M. Joseph No](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10712

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 mars 1989, page 1178